AVIS PUBLIC

Une **assemblée de consultation publique** se tiendra pour recueillir les commentaires par rapport au projet d'exploitation d'une carrière dans le canton Campeau. L'assemblée se tiendra le **8 juillet 2016, à 17h, à la Salle Desjardins de l'Hôtel de ville de Témiscaming** (20 Rue Humphrey).

Le projet envisagé est l'exploitation d'une carrière de pierres dans le secteur du Lac Beauchêne. La carrière en question est déjà en exploitation depuis 1999. Une consultation publique est néanmoins nécessaire pour poursuivre les travaux. Toute la documentation en lien avec le projet est disponible en anglais et en français sur le site www.pierresdunord.ca

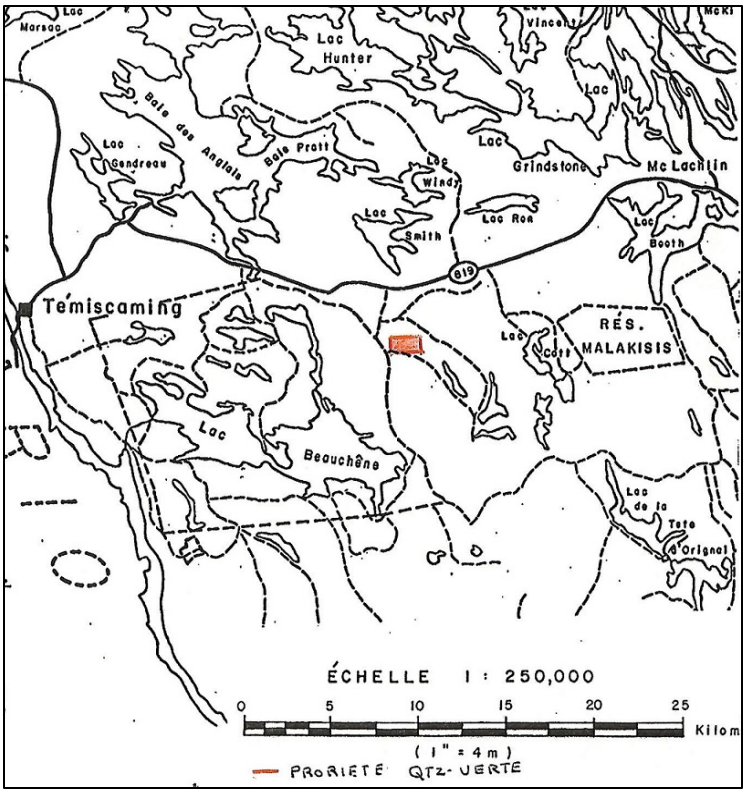

Pour soumettre des commentaires, merci de contacter Samuelle Ramsay-Houle par courriel au pierresdunord2015@gmail.com ou par téléphone au 819-277-8666. Vous avez jusqu'à 30 jours suivant la consultation publique pour émettre vos commentaires, soit jusqu'au 8 août 2016.

DOCUMENT D'INFORMATION

9081-0557 Qc inc.
Les Pierres du Nord

C. P. 67
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C1

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire 4

Phases du projet 5

Phase I: Extraction du matériel 5

Phase II: Le traitement du matériel 5

Phase III: L'entreposage et le transport 5

Impacts et mesures prévus 6

Tableau 1: Résumé des impacts et des mesures d'atténuation 7

Utilisation du territoire 7

Conclusion 8

ANNEXE I: carte de localisation 9

ANNEXE II : PLAN DU SITE 10

SOMMAIRE

Le projet envisagé est l'exploitation d'une carrière de pierres dans le secteur du Lac Beauchêne. La carrière en question est déjà en exploitation depuis 1999. Une consultation publique est néanmoins nécessaire pour poursuivre les travaux. L'exploitation se fait à même un cap rocheux. L'aventurine, une quartzite de couleur verte pâle et rouge, est extraite du cap pour ensuite être concassée, lavée et triée. Une quantité annuelle de plus ou moins 5 000 tonnes est extraite au courant de la saison estivale. La carrière est fermée durant toute la saison hivernale. Les travaux effectués sur le terrain seront les mêmes dans les prochaines années que ceux qui ont été faits jusqu'à présent, soit des travaux d'extraction et de traitement de la pierre sur une surface de moins de 37 000 mètres carrés et d'environ 20 mètres de profondeur. Le terrain visé est situé aux coordonnées suivantes (UTM NAD 83, fuseau 17):

1 - 668 400m E 5 173 100m N

2 - 668 550m E 5 173 100m N

3 - 668 550m E 5 172 950m N

4 - 668 400m E 5 172 950m N

PHASES DU PROJET

Le projet peut se résumer en trois phases distinctes qui se répètent annuellement et qui s'étendent du mois de Juin au mois de Septembre.

PHASE I: EXTRACTION DU MATÉRIEL

L'extraction du matériel n'est pas nécessaire à toutes les années. Cette phase comporte un travail de forage et de dynamitage ponctuel qui s'effectue dans une période d'environ 2 à 3 jours. Lorsqu'elle est nécessaire, cette phase se réalise à l'été, au courant du mois de juin, juillet ou août.

PHASE II: LE TRAITEMENT DU MATÉRIEL

Le traitement du matériel extrait comporte quelques étapes, soit le concassage de la pierre, le lavage et le triage de celle-ci. Le concassage est réalisé par un sous-contractant sur une période allant de une à deux semaines au courant de l'été, au mois de juin, juillet ou août. La machinerie est amenée sur place uniquement pour la durée des travaux. Suite au concassage, un procédé de lavage et de triage est effectué grâce à un petit plan comprenant une benne, un tamis ainsi qu'un convoyeur. Cet équipement est approvisionné par un chargeur sur roues. Le plan de travail nécessite entre deux et cinq travailleurs pour effectuer le tri de la pierre ainsi qu'un opérateur pour le chargeur sur roues.

PHASE III: L'ENTREPOSAGE ET LE TRANSPORT

Enfin, la dernière étape comporte les travaux d'entreposage et de transport du matériel traité. En effet, une fois que le matériel est lavé et trié selon la couleur et la grosseur, il est entreposé dans des piles différentes jusqu'à ce qu'on puisse le transporter. Le transport est assuré par un sous-contractant et est également prévu au cours de la période estivale, normalement en juillet, août ou septembre. Suite au transport des quantités voulues, la carrière ferme ses portes jusqu'au printemps suivant, où on recommence à la Phase I si nécessaire. S'il y a déjà du matériel extrait, on peut entamer l'année avec la phase II.

IMPACTS ET MESURES PRÉVUS

La carrière de pierres dont il est question dans cette consultation est en exploitation depuis 1999. Depuis sa création, les travaux n'ont guère changés et les impacts demeurent les mêmes. Les impacts sont en réalité très limités. Comme le site présentait déjà en 1999 un cap rocheux à découvert, peu, voire aucun, décapage n'est nécessaire pour réaliser l'extraction du matériel. Les dommages à l'environnement sont donc quasiment nul sur ce plan.

Au niveau du traitement du matériel, les Pierres du Nord embauche de deux à cinq employés pour le lavage et le triage de la pierre lorsque nécessaire, en privilégiant les employés locaux. Il en va de même pour les sous-contractants qui concassent et transportent le matériel. Il s'agit donc d'une petite exploitation qui favorise l'employabilité de quelques travailleurs dans le secteur de Témiscaming et de Kipawa.

Au niveau environnemental, un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement est émis pour la réalisation des travaux. Ceux-ci se font donc en tout respect des conditions émises par le gouvernement. Comme la superficie de la carrière est très limitée et qu'aucun cours d'eau n'est touché, l'impact est pratiquement nul.

Enfin, dans le soucis d'une cohabitation harmonieuse avec les différents utilisateurs du territoire, la compagnie qui opère la carrière demeure très ouverte, notamment en permettant le voyagement des chasseurs sur le chemin d'accès et en arrêtant les opérations avant les principales périodes de chasse.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES IMPACTS ET DES MESURES D'ATTÉNUATION

Impacts (avantages ou inconvénients)	Mesures d'atténuation
Dommages environnementaux	- Territoire limité - Respect du certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement - Décapage de surface limité - Évitement des cours d'eau (rejets)
Employabilité	- 2 à 5 emplois saisonniers disponibles pour les travailleurs du secteur de Témiscaming/Kipawa - Emploi de sous-contractants locaux
Cohabitation avec les utilisateurs	- Respect d'un droit de passage aux chasseurs et utilisateurs du territoire sur le site de l'exploitation - Respect des périodes de chasse grâce à l'arrêt des travaux.

UTILISATION DU TERRITOIRE

Comme il a été mentionné plus tôt dans ce document, le territoire où se situe la carrière de pierres est utilisé par quelques catégories de personnes. Une cohabitation harmonieuse est présente depuis les débuts des opérations avec ces différentes catégories de personnes.

Pour se rendre au site situé dans le canton Campeau, il faut passer par le chemin de Maniwaki via le chemin de la Baie de Kipawa. Il faut ensuite prendre le chemin vers Deux Rivières.

Aux abords du site, nous trouvons particulièrement des amateurs de chasse et de pêche. La carrière étant située près de pourvoiries et de camps destinés à ce type de loisirs, il s'agit surtout de pêcheurs et de chasseurs qui utilisent les lieux et les chemins avoisinants. «Les utilisateurs de ces terres publiques y vont pour la pêche, la chasse au petit et gros gibier, le piégeage, le camping, la villégiature, la cueillette de petits fruits, les randonnées de toutes sortes, le canot-camping, les activités de plaisance, l'exploitation d'érablière, la coupe de bois de chauffage, le travail, la poursuite d'activités traditionelles et encore bien d'autres»[1].

Les chemins étant déjà utilisés et entrenus par les compagnies forestières et les différents centre de villégiatures ou pourvoiries, la cohabitation se fait tout naturellement et dans un respect mutuel des différents utilisateurs.

CONCLUSION

En résumé, le projet présenté est assez simple et accessible. Comme le site est en exploitation continue depuis 1999 et qu'aucun changement majeur n'est prévu, il s'agit de consulter le public afin de savoir si les travaux actuels conviennent réellement. Le peu d'impacts négatifs envisagés ainsi que la bonne cohabitation nous laisse envisager le meilleur pour les années à venir.

[1] Pour plus d'informations sur l'utilisation du territoire, veuillez consulter le plan directeur d'entretien de chemins forestiers rédigé par la table GIR témiscamienne: http://www.conferenceregionale.ca/documents/files/plan_directeur_entretien_chemins_forestiers_temiscamingue_mars2011.pdf

ANNEXE I: CARTE DE LOCALISATION

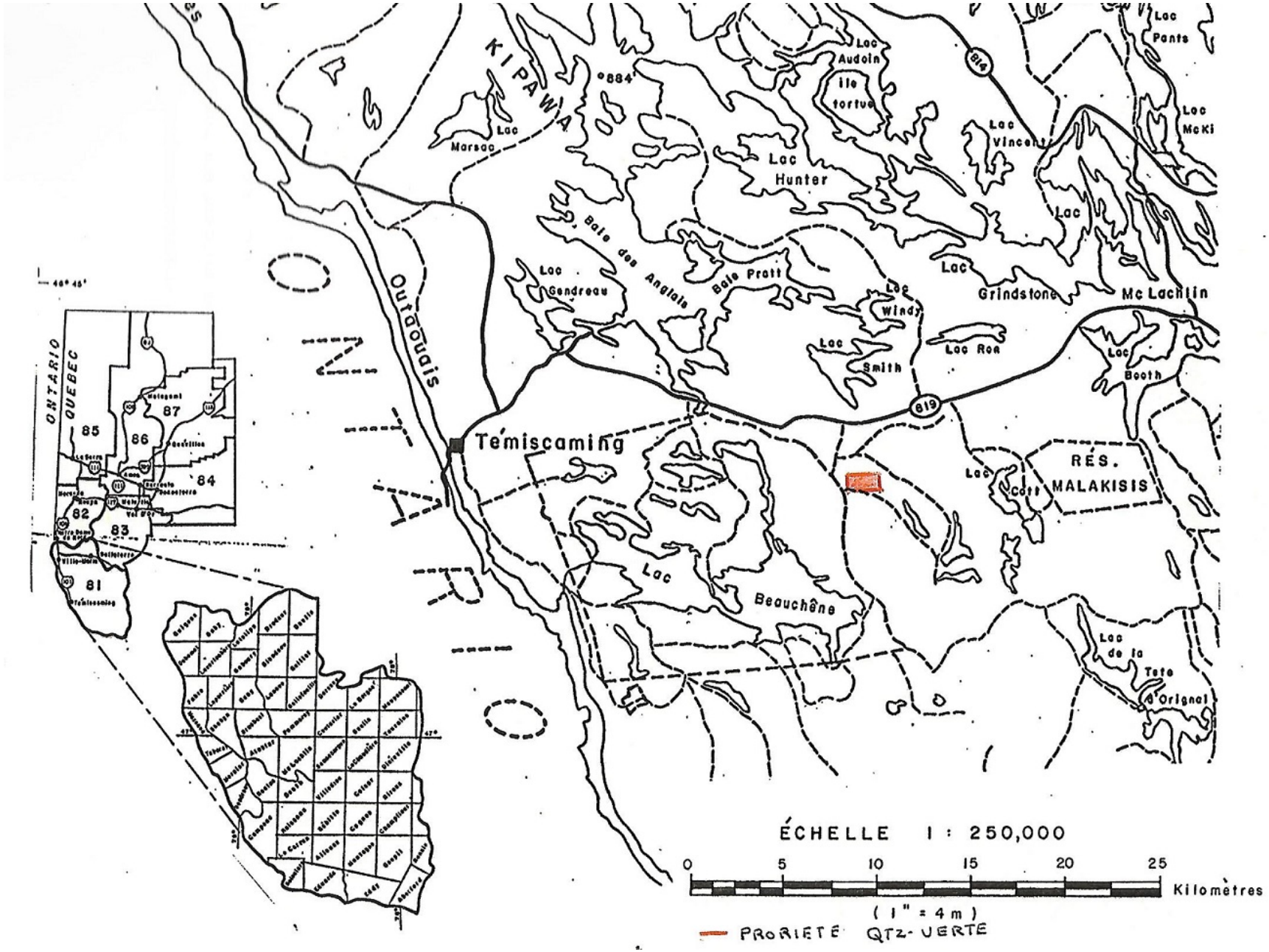
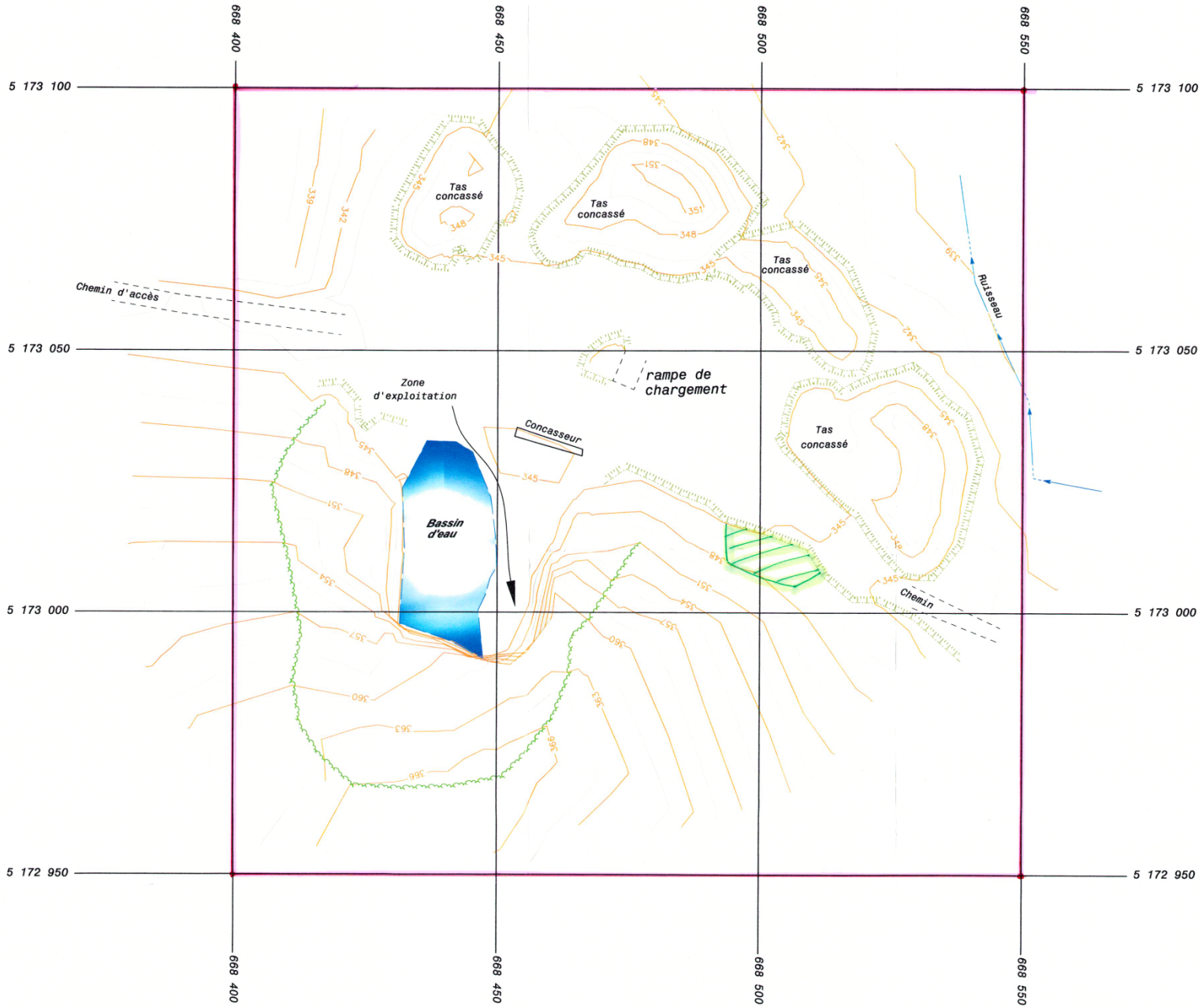
ANNEXE II : PLAN DU SITE